

Annie Taulet, Députée provinciale

Contrôles Poids Lourds sur le site Hainaut Sécurité

Hainaut Sécurité - Jeudi 29 mars 2012

Monsieur l'Inspecteur général,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,
Chacun en vos titre et qualité,

Malgré que cette compétence ne soit pas reprise au règlement général des études, nous avons jugé opportun d'intégrer le contrôle des Poids lourds dans la formation de nos aspirants inspecteurs.

Ainsi, cet exercice permettra à nos aspirants de mieux appréhender le contrôle d'un tel véhicule.

Différents points seront abordés :

En quoi consiste le contrôle d'un tel véhicule et de son conducteur ? Quels sont les points et documents à contrôler ?

Quelles sont les techniques à déployer au niveau des injonctions à adresser au conducteur, de l'assistance à octroyer afin de permettre au conducteur d'effectuer les manœuvres nécessaires pour intégrer le dispositif de contrôle, de l'approche proprement dite du véhicule à contrôler, de la position à adopter lors du contrôle ... de permettre ensuite au véhicule de prendre place à nouveau dans la circulation ?

Qu'en est-il de la vérification des temps de conduite et de repos ? Comment procéder au contrôle du tachygraphe ? Qu'en est-il au niveau du contrôle de l'arrimage ?...

Souvent, les accidents dans lesquels les poids lourds sont impliqués ont de lourdes conséquences sur la sécurité routière. Selon l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR), par milliard de kilomètres parcourus, les accidents impliquant des camions sont plus rares que ceux impliquant d'autres véhicules, mais ils sont deux fois plus meurtriers. C'est pourquoi la surveillance des poids lourds est un phénomène de sécurité prioritaire dans le plan national de sécurité. Cette surveillance se traduit par des contrôles non sélectifs des personnes et des véhicules orientés vers le respect de la réglementation inhérente aux poids lourds tels que les temps de conduite et de repos, l'arrimage, les masses et dimensions maximales autorisées, le transport rémunéré de choses, les documents de bord et la conduite sous influence.

La particularité de cet exercice surtout liée à la synergie déployée entre deux institutions provinciales, à savoir notre Académie et l'Institut Provincial d'enseignement technique et professionnel de promotion sociale (IPETPPS) de Farciennes. En effet, celle-ci propose une formation complète au métier de conducteur de poids lourds. Elle offre les meilleures garanties d'accès au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) pour les véhicules de catégorie C/CE avec 400 heures de conduite (en équipages). L'obtention du CAP permet ensuite de réaliser un stage actif de 4 semaines en entreprise et la présentation d'un travail de fin d'études (mission internationale) avec épreuve de conduite devant un jury pour l'obtention du certificat de qualification de l'enseignement secondaire supérieur.

Les conducteurs contrôlés, dans le cadre des activités qui se dérouleront aujourd'hui, seront donc des élèves actuellement en formation. Nul doute que l'exercice leur sera également profitable afin de leur permettre de démystifier le contrôle réalisé par les services de police.

Ensuite, les services des douanes peuvent être un partenaire indispensable pour l'exécution de contrôles bien spécifiques. Ils seront également présents afin de permettre aux aspirants de mieux connaître les moyens dont ils disposent : le scanner mobile et le scan van. De plus, ils procéderont à des contrôles de carburant.

Enfin, la police de la route de la police fédérale dispose d'une réelle expertise en la matière. Quelques représentants seront présents afin de conseiller nos aspirants.

Je leur souhaite à tous un excellent apprentissage qui alimentera leur expérience dans le métier qu'ils ont choisi.

Je vous remercie pour votre attention.